

# **Appel à manifestation d'intérêt 2026**

## **DREETS NOUVELLE AQUITAINE**

**Soutien à la coordination et à l'expérimentation de  
l'ingénierie des projets de formation  
dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre national  
pour la formation des salariés de l'insertion par l'activité  
économique**

## Contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Parce qu'elle bénéficie spécifiquement aux personnes les plus éloignées de l'emploi et que l'accès à la formation y demeure insuffisant selon un constat partagé de manière récurrente entre les acteurs de l'emploi, l'insertion par l'activité économique (IAE) a été identifiée comme un secteur prioritaire du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Un EDEC spécifique a été lancé en 2018, régulièrement renouvelé par avenant depuis 2022.

Eu égard aux objectifs poursuivis par les structures de l'insertion par l'activité économique (mesure 3 du Pacte d'ambition pour l'IAE de 2019), la mobilisation de la formation constitue **un maillon essentiel du parcours d'insertion du salarié** qui doit lui permettre d'acquérir des compétences, y compris des compétences de base, d'accéder à une certification (complète ou partielle) et de consolider des compétences transférables acquises en situation de travail. Ainsi, en lien avec le pacte signé avec la Région dont le périmètre comprend les publics de l'IAE, une enveloppe spécifique du PIC est mobilisée, pilotée par l'Etat, à hauteur de 70M€ en 2026.

Le cadre général de la mise en oeuvre s'appuie sur 8 OPCO qui mobilisent des enveloppes en Nouvelle Aquitaine : Uniformation, Akto, Santé, Ocapiat, , OPCO2i, OPCOEP, OPCO Commerce et Constructys.

Sous la responsabilité de la DREETS, la mise en oeuvre opérationnelle de l'accord cadre est assurée par la tenue de comités de pilotage régionaux qui permettent d'ajuster les priorités en cohérence avec les OPCO et la Région. Un certain nombre d'outils de pilotage, d'analyses de données ont été produits régulièrement. Deux rencontres inter-départementales organisées en 2025 à la Rochelle puis à Limoges ont démontré la richesse des pratiques.

INAE, réseau régional de l'IAE est mobilisé pour assurer une coordination et un reporting, avec les partenaires locaux, et les réseaux et collectifs locaux, dont ceux qui sont déjà mobilisés et financés depuis plusieurs années.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet de solliciter des collectifs locaux, déjà mobilisés ou non, grâce aux crédits d'ingénierie dont dispose la DREETS.

La finalité de l'appel à projet est de structurer durablement sur les territoires de Nouvelle Aquitaine, des compétences en ingénierie de formation et une mutualisation renforcée d'actions entre SIAE, pour un accès renforcé des salariés en insertion à la formation.

### 1) Cadrage national

La DGEFP négocie avec l'ensemble des OPCO les conventions annuelles et mène des copil en associant également les têtes de réseaux IAE. Les copils régionaux suivent les décisions nationales et les décisions prises par les différents OPCO et apportent des orientations spécifiques au territoire.

A compter du 1er janvier 2026, le **cadre d'éligibilité des actions financées au titre du PIC-IAE** a été reprecisé dans la note jointe et s'appuie sur deux principaux points :

- **Principe général** : Le PIC a vocation à financer des actions de développement des compétences (actions de formation, bilans de compétences, actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience) qui soutiennent le projet professionnel des personnes accompagnées. Ces actions doivent leur permettre d'acquérir des compétences transférables et mobilisables dans la suite de leur parcours.
- **Présomption d'inéligibilité** : Sont réputées inéligibles les formations relevant de l'obligation de l'employeur (articles L. 4141-4 et R. 4141-3 et suivants du Code du travail) qui ne sont pas ou plus inscrites/enregistrées au RNCP ou au RNS ainsi que les actions pouvant s'apparenter à des actions de sensibilisation ou d'information. Cette présomption peut toutefois être levée sur présentation d'une attestation employeur (modèle annexé à la note).

Par ailleurs, un nouveau référentiel des formations va être mise en place sur l'extranet IAE (joint), qui renforce le soin à apporter à cet aspect de l'accompagnement pendant le parcours.

## 2) Contexte régional

L'évolution 2019/2024 montre une montée en puissance de l'usage du PIC-IAE.

- Nbre SIAE mobilisant le PIC-IAE : 195 / 282
- Nbre entrées : 1187 / 5765
- Enveloppe PIC-IAE : 2,3M€ / 4,4 M€

En 2023, une analyse approfondie réalisée par l'AFPA (doc joint) complétée par un outil d'analyse interactif, à la maille des départements, à usage des OPCO et partenaires.

Des tendances :

- 15% des salariés ont suivi une formation financée par le PIC-IAE
- 60% des SIAE qui forment sont des ACI et 70% d'entre eux sont mobilisés

### 5 domaines de formation regroupent 62% de la formation :

- Manutention (dont CACES) : 1320 entrées
- Agriculture/EV : 883
- Développement personnel et pro : 797 (dont 785 FLE mise à niveau)
- Transport (dont permis B) : 383
- Prévention sécurité (dont SST, gestes et postures) : 1071

De fort taux de mobilisation du PIC-IAE sont constatés dans certains départements (17,47 et 86, en particulier) là où les collectifs sont actifs.

- 73% des fonds sont mobilisés par Uniformation pour les ACI et RQ, puis AKTO (19%) pour les ETTI et les AI

### 3) Nature des propositions attendues :

Parmi les thématiques de l'appel à manifestation d'intérêt certaines sont prioritaires. La réponse attendue doit veiller à prendre en compte l'ensemble des sujets, à des degrés différents.

#### 1) Mutualiser les formations et les actions entre SIAE PRIORITAIRE

Il s'agit de faciliter le développement d'une dynamique partenariale et territoriale autour des enjeux d'accès à la formation, notamment en assurant la mobilisation collective autour de projets de formation inter-SIAE.

Les modalités pédagogiques peuvent être diversifiées, mais formalisées : formations internes, formations associant salariés en insertion et permanents....

#### 2) Renforcer la méthodologie de parcours PRIORITAIRE

En premier lieu, les ASP/CIP accompagnent les salariés pour un accès à la formation, en levant les freins possibles (appétences pour la formation, mais aussi mobilité, garde d'enfant...).

Accompagner une bonne adaptation au poste, qui répond à la nécessité d'activité de la SIAE, doit également se compléter d'une montée en compétences pour accompagner le projet professionnel de la personne, au-delà du parcours en IAE.

Les étapes permettant cette montée en compétences peuvent suivre des méthodologies et pédagogies adaptées.

#### 3) Mobiliser tous les outils de formation

Si le PIC-IAE permet de monter des formations adhoc avec l'offre de formation locale, pour enclencher progressivement un parcours de formation, il est important de mobiliser les autres outils, en particulier en suite de parcours, pour enclencher des certifications complémentaires avec l'offre de la Région (HSP...) ou faciliter l'insertion professionnelle à l'issue du parcours, avec les outils de France Travail (POEI, POEC, ...).

La valorisation des compétences « métiers » sera recherchée via les outils AFEST, RSFP, VAE...

#### 4) Contribuer à la professionnalisation des SIAE

La formation doit s'inscrire dans le process RH de la SIAE, y compris la sensibilisation des ETI au-delà des ASP et CIP. Il s'agit de professionnaliser les équipes et d'identifier également des appuis techniques extérieurs si nécessaires (OPCO, chargés de mission Région, ...) en raison de la technicité et de l'évolution permanente du sujet.

Il sera demandé aux porteurs de prendre le temps de faire des retours sur « les bonnes pratiques » et de contribuer à l'animation d'échanges **territoriaux et/ou régionaux** pour contribuer à favoriser les échanges entre pairs et constituer un réseau régional.

#### 4) Calendrier de mise en œuvre :

Les actions pourront démarrer **à compter de septembre 2026**, et prendre en compte l'année 2027 complète.

#### 5) Pilotage, reporting et diffusion des actions :

Un reporting collectif des porteurs sera organisé auprès du « Comité de pilotage régional concernant la formation en IAE » qui rassemble OPCO, Région, DDETS au moins une fois par an. Un copil local sera demandé également une fois par an pour un retour sur la mise en œuvre des actions.

Les documents produits dans le cadre des actions seront les suivants :

- ✓ Livrables concernant les parcours spécifiques (ingénierie, montage financier)
- ✓ Résultats quantitatifs et qualitatifs des actions : SIAE mobilisés, types de formation, nombre de salariés formés et analyse des réussites/améliorations à apporter.
- ✓ Documents issus de rencontres d'échanges de pratiques et résultats
- ✓ Fiches et notes ou tout autre format (vidéo, etc...) permettant de mettre en valeur les « bonnes pratiques ».

#### 6) Suivi et évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultats seront déterminés pour chaque action et feront l'objet d'une évaluation.

Un bilan des moyens mis en œuvre et des coûts financiers sera demandé.

#### 7) Modalités de financement

Ces actions sont financées dans le cadre du Plan d'Investissements dans les Compétences. Une convention financière sera conclue entre l'État et les titulaires permettant de mettre en œuvre l'engagement financier de l'État.

Les co-financements seront recherchés, l'intervention de l'Etat ne pouvant prendre en charge la totalité des coûts.

Les financements couvrent les moyens humains dédiés aux actions (salaires, prestations...), mais pas de financement de formation en tant que telle, qui doit être prise en charge par le droit commun dédié aux salariés en insertion ou aux permanents.

## 8) Cadre de la réponse et critères de sélection

Les porteurs de projets seront des têtes de réseaux et des collectifs de SIAE, dont l'activité est avérée, et qui sont mobilisés sur le sujet de la formation. Une SIAE ne pourra porter qu'un projet mobilisant plusieurs SIAE, pas de projet individuel.

Les candidats devront formaliser une proposition qui démontre leur capacité à mener à bien les travaux demandés c'est-à-dire notamment une connaissance approfondie du secteur de l'IAE et des SIAE du territoire, une capacité à fédérer les acteurs concernés et à représenter toutes les SIAE de la région/du territoire.

### Modalités de réponse

La réponse à l'appel à projet est constituée de :

- Une note de candidature : voir document joint
- Un CERFA de demande de subvention

Des documents présentant le porteur :

- Rapport d'activité disponible et comptes validés
- Actions réalisées sur le sujet

A adresser uniquement par voie numérique à :

[fanny.chauveau@dreets.gouv.fr](mailto:fanny.chauveau@dreets.gouv.fr)

Référente IAE/GEIQ

### Calendrier

Lancement de l'AMI le **8 avril** et remise des dossiers pour le **18 mai**.

Avis définitif après consultation DDETS/DREETS le **10 juin**